

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des Parents d'Elèves**  
Marion SIFFERT  
7, rue du Wangenbourg  
67800 HOENHEIM  
[parentsmatried@yahoo.fr](mailto:parentsmatried@yahoo.fr)

Monsieur Le Maire,  
Mesdames STEIBLÉ et WERNERT,  
Mairie de Hoenheim  
Route de la République  
67800 HOENHEIM

Hoenheim, le 12 janvier 2015

Objet : La réforme des rythmes scolaires – les NAP

Copies : Les membres du conseil d'école de l'Ecole Maternelle du Ried  
Les délégués des parents d'élève de l'Ecole Elémentaire Bouchesèche  
Les délégués des parents d'élève de l'Ecole Maternelle du Centre  
Les délégués des parents d'élève de l'Ecole Elémentaire du Centre  
Le Centre Socio-Culture

Pièce(s) jointe(s) : Lettre envoyée aux maires par le Ministre de l'Education Nationale datées du 07/11/2014

Courrier : Envoyé par mail

Monsieur le Maire,  
Mesdames,

Nous vous avons fait part de nos conclusions relatives à la première réunion du comité de pilotage en date du 13 décembre 2014 et à ce jour, sauf erreur ou omission de notre part nous n'avons obtenu aucune réponse.

Nous vous rappelons avoir émis des regrets notamment quant aux délais de démarrage des Nap, au faible nombre d'enfants touchés ainsi que d'activités proposées.

Nous n'avons également reçu aucune convocation à une deuxième réunion du comité de pilotage, nos craintes par rapport à l'avancée du mois de janvier semblent par conséquent justifiées

Dans sa lettre aux maires datée du 07/11/2014, la Ministre de l'Education Nationale développe plusieurs points essentiels.

Après avoir rappelé que 16000 communes ont et bénéficieront encore du FARRS (fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires), elle confirme le maintien de ces crédits pour l'année 2015-2016.

Cette bonne nouvelle s'accompagne néanmoins d'une réserve : le maintien sera garanti pour les communes « en lien avec la conclusion d'un projet éducatif territorial (PEDT). »

Le FARRS ne sera plus versé aux communes qui ne se seront pas organisées pour mettre en place les activités périscolaires.

L'objectif avoué du dispositif étant de valoriser le travail concerté des communes qui auront fait l'effort de mettre en place des nouvelles activités de qualités dans le cadre du PEDT.

Nous souhaitons aujourd'hui que la commission scolaire et le comité de pilotage profite de l'aide proposée par le ministère de l'éducation nationale par le biais des services territoriaux cités (DASEN - Directions Départementales de la Cohésion Sociale / et de la Protection des Populations) pour élaborer un PEDT dans les meilleurs délais car c'est désormais la condition sine qua non au versement des crédits.

Il est inconcevable d'une part, qu'après avoir pu bénéficier du fond d'amorçage complet pour l'année 2014/15, nos enfants se voient offrir des activités sur la moitié de l'année seulement, et que d'autre part malgré toutes les réunions de concertation avec les différents acteurs de la réforme depuis presque 18 mois, le FARRS soit supprimé pour Hœnheim faute d'avoir élaboré un PEDT.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de mettre à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage le sujet du PEDT et si possible, de prendre attache avec les services territoriaux compétents cités dans la lettre de la ministre ci-jointe.

Nous restons à votre disposition et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Mesdames, nos salutations les plus cordiales.

Marion SIFFERT  
Représentante des Délégués de  
Parents d'Elève de l'Ecole  
Maternelle du Ried